



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

le conseil de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire, tenue le 14 janvier 2020, a adopté les règlements suivants :

- règlement no 398-20, intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020* » ;
- règlement no 399-20, intitulé « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par le service de Sécurité incendie de la Ville de Dunham pour l'année 2020* ».

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE SEIZIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT.

Pierre Loiseau, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 22 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de janvier 2020.

Pierre Loiseau, greffier